

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

5 juillet 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue exceptionnellement à la Place Auckland en raison de la COVID-19, le 5 juillet 2021 à 20h00, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

La directrice générale, Sarah Lévesque et la directrice générale adjointe, Hélène Dumais sont aussi présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à **20h19**.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-07-01

Il est proposé par **Pierre Blouin** d'accepter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants:

11.1 Asphalte et réparation du réseau routier – Demande de prix

11.2 Environex – Offre de service

ET de devancer les points 7.4.1 et 7.4.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUIN 2021

2021-07-02

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 7 juin 2021, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune présence de public dans la salle.

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 MIRA - Demande de don

Le Conseil ne désire pas donner suite à cette demande.

5.2 Journée de la culture - Proclamation

2021-07-03

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton et de la qualité de vie de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, **Les Journées nationales de la culture**, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

Il est proposé par **Yann Vallières**

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame **Journées de la culture** le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉⁱ

5.3 Urgence climatique – Demande de résolution s'opposant au projet de Goldboro

2021-07-04

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ainsi que 525 autres municipalités représentant plus de 80 % de la population du Québec ont reconnu l'urgence climatique telle que décrite dans la [Déclaration citoyenne](#) universelle d'urgence climatique, connue sous l'acronyme DUC;

CONSIDÉRANT QUE cette urgence climatique implique que nous devons sans délai nous dégager des énergies fossiles et appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre (GES), pour limiter au maximum le réchauffement planétaire en cours;

CONSIDÉRANT QUE des transformations rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme;

CONSIDÉRANT QUE les émissions de GES actuelles du Québec sont de 85 millions de tonnes (Mt) par année, et que le Québec veut réduire ses émissions à 54 Mt de GES pour 2030, pendant que le Canada vient de s'engager à augmenter ses cibles de réduction à 40-45 % sous ses émissions de 2005 qui étaient de 739 Mt ;

CONSIDÉRANT QUE Pieridae Energy devra dédoubler le pipeline actuel (déjà à pleine capacité) ;

CONSIDÉRANT QUE Goldboro LNG, à l'instar du Projet GNL Saguenay, fera en sorte que, annuellement, de l'extraction à l'utilisation du gaz naturel, des dizaines de millions de tonnes de nouveaux GES seront libérées dans l'atmosphère, accentuant ainsi le réchauffement climatique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet va non seulement annuler complètement tous les efforts des citoyen.ne.s de notre municipalité et de toutes les municipalités du Québec et du Canada pour réduire nos émissions de GES, mais qu'il va à l'encontre des efforts de réduction de GES demandés à la société civile, aux villes et au pays pour contrer le réchauffement planétaire, aggravant sensiblement la catastrophe climatique, tel que révélé par le GIEC;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence internationale de l'énergie ne reconnaît pas le gaz naturel comme une énergie de transition, comme souligné dans le rapport du BAPE sur GNL-Saguenay ;

CONSIDÉRANT la mobilisation citoyenne grandissante contre ce projet;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton se prononce en défaveur du projet Goldboro LNG;

ET réclame que ne soit financé d'aucune façon ledit projet avec des fonds publics incluant prêt, subvention ou investissement public, directement ou indirectement;

ET exige une évaluation du projet de Goldboro LNG incluant le calcul des GES en amont et en aval du projet et l'impact du projet sur le réchauffement climatique comme critère premier de décision;

ET qu'une copie de cette résolution soit envoyée à :

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Monsieur Benoît Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec;
- Monsieur Justin Trudeau, premier ministre du Canada;
- Monsieur Jonathan Wilkinson, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada ;
- Députés de circonscriptions fédérale et provinciale ;
- Familles municipales de la Montérégie ou de l'Estrie (UMQ et FQM) ;
- urgenceclimatiquemonteregie@gmail.com et goldboro.estrie@gmail.com .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉⁱⁱ

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1 Représentations politiques et présences aux comités

Le maire, Yann Vallières, a participé à la Table des Municipalités de l'Estrie. Le 11 juin 2021, le maire, Yann Vallières, et la conseillère, Audrey Turgeon, ont participé à la remise de bourses de l'École des Trois-Cantons. Le maire, Yann Vallières, et les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin ont assisté à la réunion des Loisirs de la MRC le 15 juin 2021. Le 16 juin, la conseillère, Audrey Turgeon a participé au comité Famille-MADA.

6.1.1 Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique - Appel de la FQM

2021-07-05

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

ET QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

ET QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

ET QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉⁱⁱⁱ

6.2 Correspondance MAMH

La directrice générale présente au conseil les documents reçus par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

6.3 Correspondance MRC du HSF

La directrice générale présente au conseil les documents reçus de la MRC du Haut-Saint-François du dernier mois.

6.4 Comité consultatif en urbanisme (CCU) - Mise à jour

2021-07-06

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 du règlement R189-95, le comité consultatif d'urbanisme doit être composé de 2 membres du conseil municipal et de 3 résidents de la Municipalité;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal nomme les personnes suivantes pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une durée de 2 ans :

Jacqueline B. Perron, Julie Pouliot et Marc-Sylvain Pouliot comme résidents de la municipalité ainsi que Yann Vallières et Audrey Turgeon comme membres du Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Congrès FQM

2021-07-07

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU de mandater le maire, Yann Vallières, ainsi que le conseiller, Pierre Blouin, d'assister au congrès de la FQM et de défrayer les coûts pour l'hôtel, les repas et les déplacements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Bourse des finissants

Les dates choisies pour la remise des bourses aux finissants 2020-2021 sont le 20 septembre ou le 21 septembre 2021.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7.1 Administration

La directrice générale commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 5 juillet 2021 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

7.1.1 Fermeture du bureau municipal en période estivale

2021-07-08

CONSIDÉRANT QUE les vendredis sont moins achalandés;

CONSIDÉRANT QU'il y a divers dossiers à compléter;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU de fermer le bureau municipal les vendredis du 9 juillet au 3 septembre 2021 inclusivement pour permettre de compléter divers dossiers sans être interrompu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{iv}

7.1.2 Bibliothèque-Biblio AAA

Point d'information sur le programme AAA.

7.1.3 Bibliothèque – Rapport annuel 2020

Point d'information sur la fréquentation de la bibliothèque.

7.1.4 PRABAM

2021-07-09

CONSIDÉRANT l'octroi de 75 000 \$ dans le cadre du programme PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE la salle des Loisirs et que le garage municipal sont des infrastructures prioritaires;

Il est proposé par ***Perry Bell***

ET RÉSOLU de préparer des plans et devis pour ces deux infrastructures prioritaires avant l'appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.5 RenoRégion

Point d'information sur l'augmentation du montant de la valeur uniformisée maximale qui passe de 115 000 \$ à 120 000 \$.

7.2 Sécurité publique

7.2.1 Rapport service incendie

Pratique du mois de juin à St-Malo pour tester les communications. Trois sorties dont une alerte pour un fil électrique sur la chaussée à St-Mathias, un feu extérieur sur le chemin Robinson à St-Malo et une entraide automatique à Newport.

7.3 Voirie

La directrice générale Sarah Lévesque fait un résumé des différents travaux de voirie effectués au cours du dernier mois.

7.3.1 PAVL-PPA-CE

Point d'information sur les aides reçues pour le programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

7.3.2 Appel d'offres carburant

2021-07-10

Il est proposé par ***Lee Brazel***

ET RÉSOLU d'aller en appel d'offres pour le carburant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^v

7.3.3 Voirie – Affichage de poste

2021-07-11

CONSIDÉRANT QUE les tâches de l'opérateur d'aqueduc demandent plus de temps avec l'usine d'assainissement de l'eau potable;

Il est proposé par ***Audrey Turgeon***

ET RÉSOLU d'afficher un poste de voirie à temps plein pour assurer le service de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{vi}

7.4 Environnement

7.4.1 Égout – Achat instruments test d'alcalinité

2021-07-12

CONSIDÉRANT QUE ce test comporte un coût de 32 \$ par mois avec la firme A.G.A.T.;

CONDÉRANT QUE ce test peut être fait par l'opérateur du réseau d'égout;

Il est proposé par ***Perry Bell***

ET RÉSOLU de mandater, Frédéric Dodier, opérateur du réseau d'égout pour faire le test d'alcalinité;

ET de faire l'achat des instruments nécessaires ainsi que les produits au coût de 125.61 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4.2 Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2020 - Approbation MAMH

2021-07-13

CONSIDÉRANT QUE le bilan est approuvé par le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE les fuites ont été réparées plus rapidement suite à l'achat d'équipement de détection des fuites;

CONSIDÉRANT QUE ces réparations diligentes ont diminué drastiquement la consommation d'eau;

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

ET RÉSOLU d'accepter le bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4.3 St-Malo - Demande de prix pour un opérateur d'usine d'épuration et d'eau potable

2021-07-14

CONSIDÉRANT QUE l'opérateur d'usine d'épuration et d'eau potable, Frédéric Dodier, a les compétences nécessaires pour remplir le mandat à St-Malo;

Il est proposé par ***Marie-Michèle Turgeon***

ET RÉSOLU d'offrir les services de l'opérateur d'usine d'épuration et d'eau potable, Frédéric Dodier, conditionnel à l'embauche d'un employé de voirie à temps plein.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Loisirs

7.5.1 Planification stratégique en loisir – Axes d'intervention

2021-07-15

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François est actuellement en démarche pour sa planification stratégique en loisir;

CONSIDÉRANT QUE cette planification stratégique est rédigée selon le principe du tandem optimal entre les responsabilités MRC et celles des municipalités afin de réaliser des économies d'échelle et des gains d'efficacité de façon complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a présenté et expliqué aux membres du conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton les constats et enjeux du territoire en lien avec le loisir;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a présenté et expliqué aux membres du conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton les axes d'intervention avec divers exemples expliquant leur portée, axes qui seront à prioriser pour le développement du loisir sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les cinq axes d'intervention serviront de pilier pour l'écriture du futur plan d'action loisir de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton ont eu l'opportunité d'émettre des commentaires et des suggestions en lien avec la planification stratégique en cours;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'adhérer aux cinq axes d'intervention de la planification stratégique en loisir de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{vii}

7.5.2 Tournoi El Toon

2021-07-16

CONSIDÉRANT QUE ce tournoi est un événement apprécié de la population;

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue du Tournoi El Toon du 3 au 5 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5.3 Parc des pionniers - Ameublement

Une demande de prix sera faite pour divers options de mobilier pour le Parc des pionniers.

8. RÈGLEMENT

8.1 Adoption du règlement 2021-141 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle no 2018-119

2021-07-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 2018-119;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité en conséquence;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 3 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE BLOUIN**

ET RÉSOLU :

PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 2021-141, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 2018-119 est modifié en ajoutant, après l'article 7 l'article 7.1 suivant :

7.1 Mesures visant à favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec

- a) Avant l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité identifie les entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois susceptibles de répondre à ces besoins.

Sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion, une fois ces entreprises identifiées, la municipalité favorise l'octroi du contrat à une entreprise en mesure de fournir des biens et services québécois.

- b) À défaut de pouvoir identifier des entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois pour répondre à ses besoins, la municipalité doit favoriser l'octroi d'un contrat visé au présent article, à un assureur ou un entrepreneur ayant un établissement au Québec, sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

De plus, une copie du présent règlement est transmise au MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Présentation du règlement no 2021-142 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux modifiant les règlements 2019-125, 2020-132 et 2021-137

La directrice générale adjointe présente le règlement no 2021-142 qui s'harmonise avec les règlements de même nature dans les municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

8.3 Avis de motion du règlement no 2021-142 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux modifiant les règlements 2019-125, 2020-132 et 2021-137

La conseillère, Audrey Turgeon, donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer le Règlement no 2021-142 intitulé « concernant le contrôle et la garde responsable des animaux modifiant le règlement 2019-125, 2020-132 et 2021-137 ».

8.4 Présentation du règlement no 2021-143 sur la gestion de l'eau potable remplaçant 2013-82

La directrice générale adjointe présente le règlement no 2021-143 sur la gestion de l'eau potable remplaçant 2013-82 qui est une mise à jour obligatoire demandée par le MAMH.

8.5 Avis de motion du règlement 2021-143 sur la gestion de l'eau potable remplaçant 2013-82

Le conseiller, Perry Bell, donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le Règlement no 2021-143 intitulé « sur la gestion de l'eau potable remplaçant le règlement 2013-82. »

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2021-07-18

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU de d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 105 498,42 \$ en référence aux chèques nos 2021000326 à 202100386 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 16 975,39 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 28 951,23 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE

2021-07-19

Il est proposé par ***Perry Bell***

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DIVERS

11.1 Asphalte et réparation du réseau routier

2021-07-20

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux d'entretien du réseau routier sont nécessaires;

Il est proposé par ***Lee Brazel***

ET RÉSOLU de demander des prix à divers fournisseurs pour la réalisation de ces travaux d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Environex – Offre de service

2021-07-21

CONSIDÉRANT QUE le service offert par A.G.A.T est de piètre qualité;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service d'Environex est moins cher;

Il est proposé par ***Marc Bégin***

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service d'Environex pour les analyses d'eau d'aqueduc et d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Aucune présence de public dans la salle.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-07-22

Il est proposé par ***Lee Brazel***

De clore la présente séance à **21h16** l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Hélène Dumais, directrice générale adjointe

- i 2021-07-06 Courriels aux différentes instances
- ii 2021-07-06 Courriels envoyés aux différentes instances.
- iii 2021-07-08 Courriel et lettre postée au différentes instances.
- iv 2021-07-07 Avis publié
- v 2021-07-07 Appel d'offres sur invitation par courriel à 3 fournisseurs
- vi 2021-07-08 Poste affiché aux endroits prévus dans la Municipalité et sur le site de CFTR
- vii 2021-07-06 Courriel à Isabelle Bibeau, MRC